



Conseil Municipal de la Commune de Gigondas

Questions à l'ordre du jour du 17 juin 2021 – 18h30

Délibérations mises au vote :

QUESTION N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Lecture faite par Michel Meffre : « Au cours des écritures comptables 2017 et 2019, les travaux effectués au titre de l'aire de lavage et comptabilisés au compte 2314 en immobilisations en cours ont été transférés au compte d'imputation définitive 2148.

En revanche, les frais d'études enregistrés au compte 2031 pour 777,60 € et 6220,80 € doivent faire l'objet d'une Opération d'Ordre Budgétaire par un mandat au compte 2314 et un titre au compte 2031.

En conséquence, il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au chapitre d'ordre globalisé 041, tant en dépenses (2314) qu'en recettes (2031) de la section d'investissement pour enregistrer cette opération de 6998,40€.

Ensuite un certificat administratif d'intégration permettra de porter le montant total de l'aire de lavage à 323 313.81 € dans l'actif de la commune.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil de modifier le budget année 2021 comme suit :

Section Investissement, Chapitre 041

- ↳ Emission d'un mandat d'ordre budgétaire : augmentation des crédits en dépenses, article 2148, pour 6 998.40 €
- ↳ Emission d'un titre d'ordre budgétaire : augmentation des crédits en recettes, article 2031, pour 6 998.40 € »

Madame Sabatier nous explique que cette modification dans le budget est nécessaire car l'amortissement de l'aire de lavage est arrivé à échéance.

La décision modificative a été approuvée à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : BUDGET EAU – RETROCESSION SUBVENTION AU SMRRV MINOREE DES RESTES A RECOUVRER

Lecture faite par Michel Meffre : « Monsieur le Maire rappelle que la compétence EAU POTABLE a été transféré au Syndicat Rhône Ventoux au 1^{er} janvier 2020. Par délibération en date du 18 décembre 2019, D19-70, la commune transférait tous les contrats liés à la gestion de l'eau au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, à compter du 1er janvier 2020 ;

En date du, le comptable informait la commune qu'une subvention de 121 559,80 € imputable au budget eau était versée sur le compte de la commune.

En même temps, il communiquait à la commune sur son budget principal un état de restes à recouvrer correspondant à des sommes antérieurement dues sur le budget EAU pour un montant global de 25 168.39 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rétrocéder la subvention déduction faite des restes à recouvrer, soit 96 391.41 €

A cet effet, Monsieur le Maire dépose sur le bureau l'état des restes à recouvrer ainsi que l'avis de subvention et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer. »

Michel Meffre explicite que la subvention a été versée après le transfert de l'eau et qu'il convient désormais de la rétrocéder, occasion pour la commune de se débarrasser des impayés, dans la transaction.

La rétrocession a été votée à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : FONDS DE CONCOURS COVE

Lecture faite par Michel Meffre : « Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 25 mai 2021, concernant l'enveloppe totale allouée à notre commune sous forme de fonds de concours, celui-ci s'élève à 43 128 €

Le tableau ci-après présente le détail des dépenses inscrites au budget 2021, auxquelles serait affecté ce fonds de concours. Les recettes correspondantes figurent dans ce même tableau, et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Article L 5216-5 du C.G.C.T.).

Il vous est donc proposé d'approuver le versement par la CoVe à la commune de Gigondas d'un fonds de concours d'un montant de 43 128 € pour l'année 2021, et d'affecter ce fonds conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT

matériels investissement

2135	aménagement constructions	8 700.00 €
------	---------------------------	------------

Installation techniques

2151	Réseau de voirie	70 000.00 €
------	------------------	-------------

**S/total Fonds de concours CoVe sur opérations
d'investissement**

35 000.00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT

60611	Energie Electricité bâtiments communaux	35 000.00 €
615221	Entretien bâtiments publics	40 000.00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	15 000.00 €
615231	Espaces Verts aménagement parking	50 000.00 €

S/total Fonds de concours CoVe sur opération de fonctionnement	8 128 €
---	----------------

Total des dépenses INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT	218 700.00 €
---	--------------

Fonds de concours CoVe	43 128 €
-------------------------------	-----------------

Financement à la charge de la commune	175 572.00 €
--	---------------------

Monsieur le Maire nous explicite que le fonds est reçu lorsque l'on fait appel au service voirie, à hauteur de 13 000€/an.

Prochainement, une convention devrait être signée par toutes les communes.

Un aparté est porté sur l'entretien des routes. Il est rappelé qu'une somme de 15 000€ environ est déboursée chaque année pour le débroussaillage.

Mention est faite que le département n'a pas encore commencé à débroussailler le bord des RD et que leurs services techniques interviennent toujours tardivement. Il est remarqué que certains carrefours deviennent dangereux de par la hauteur des herbes.

Versement et affectation sont approuvés à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : MODIFICATION DU TABLEAU – REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Lecture faite par Michel Meffre : « Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise par la commune des concessions en l'état d'abandon et fait part de 4 évènements intervenus depuis :

- la reconnaissance d'une concession abritant la tombe d'un soldat, le soldat Paul DANIEL, mort pour la France le 1er octobre 1918,
- L'engagement de Madame Marcelle COULLET, concession n°96 - emplacement 159 de de veiller à l'entretien régulier de la concession,
- une erreur matérielle sur la concession n°38 emplacement 52, BENEDETTI Jacob,
- une erreur matérielle sur la concession n°36, emplacement 125 de Madame Margueritte CHAUVIN, née BEZERT ;

Monsieur le Maire vous propose de retirer du tableau ces quatre concessions. »

Monsieur Le Maire nous fait part de certains retours, malgré le suivi de la procédure légale ainsi que de quelques erreurs.

Les pompes funèbres ont remis en état gratuitement les tombes vidées par erreur (ossements repositionnés), à charge à la commune de refaire une dalle.

Le délai pour incinérer les reliquats (qui seront ensuite répartis dans le jardin des souvenirs) est jusqu'à la fin de l'année. Michel Meffre propose donc d'attendre le dernier moment pour effectuer cette opération, en cas d'autres erreurs possibles.

La modification a été approuvée à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : SERVICE ENEDIS – PARCELLE D 1043 – LIEUDIT LA GARDETTE

Lecture faite par Michel Meffre : « Par courrier en date du 17 juin 2020, ENEDIS sollicite la possibilité de bénéficier d'une convention de servitudes.

Celle-ci fait suite à une demande de branchement émanant de la société IN CITE PROMOTION.

Cette servitude avec ENEDIS se traduira par l'implantation d'une bande de 1 (un) mètre de large, 1 (une) canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante-treize (73) mètres ainsi que ses accessoires.

Monsieur le maire détaille les droits de servitudes consentis à ENEDIS tels que prévus à l'article 1 de l'acte.

Les droits et obligations de la Commune sont prévus à l'article 2 et les indemnités à titre de compensation forfaitaire et définitive à l'article 3. »

Pour alimenter le bâtiment en construction, Enedis doit réaliser une tranchée sur le domaine public. Pour ce faire, une servitude doit être accordée (acte notarié).

La servitude est accordée à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Lecture faite par Michel Meffre : « Monsieur le Maire rappelle qu'un logement d'une surface de 70 m² au-dessus des écoles laissé vacant depuis le départ de Madame Karyne ARNAUD. Ce logement est constitué d'une cuisine, d'un séjour, de 2 chambres, d'une salle de bains et WC et dépendances.

La mairie dispose à ce jour de plusieurs demandes, dont l'une émanant de Madame Sandrine MASSARDIER. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du futur locataire. »

Plusieurs demandes avaient déjà été faites, mais aucune n'a été renouvelée ou maintenue (famille Bernard de l'Hôtel des Florêts n'a pas rédigé le courrier prévu)
Depuis, Mme Massardier (femme de ménage de Michel Mazaloubaud) a fait part de sa demande de location, en l'état, pour le 1er juillet.
Quelques légers travaux peuvent être entrepris : peinture d'une pièce et remplacement d'un lavabo.
Le loyer proposé est de 600€/ mois + 50€ charges mensuelles.

Enfin, pour l'entretien des différents logements détenus par la commune, il est convenu de refaire chaque année une salle de bain en rénovation, avec l'accord des locataires en bail.

La demande a été accordée à l'unanimité. Elle devrait donc prendre le bail au 1er juillet.

QUESTION N° 7 : QUESTIONS DIVERSES

EDITION D'UN LIVRE

Michel Meffre relate que le conseil d'adjoints a été favorable au projet d'édition du livre rédigé par Alain Rivière sur l'histoire du village.

Les frais d'édition seraient à la charge de la commune et l'ouvrage pourrait être vendu à l'office de tourisme, les commerces, hôtels...

Un devis a été réalisé auprès d'éditeurs recommandés par Anik Vinay :

1650€ pour 250 exemplaires

2100€ pour 500 exemplaires

Anik propose de partir sur 500 exemplaires car le coût/exemplaire est plus avantageux.

Chaque livre reviendrait à 5,04 € TTC avec un prix de vente possible à 10€.

Michel Meffre propose de l'offrir aux mariés de la commune, en remplacement du vin (3 bouteilles).
Il est proposé plutôt une bouteille, un livre et un bouquet de fleurs.

MARIAGE

Michel Meffre informe que 5 mariages sont prévus sur Gigondas.

Il pourra en célébrer 3 et demande à l'assemblée pour le remplacer :

- vendredi 30 juillet 17h30
- vendredi 13 août 17h

(De préférence des adjoints car une démarche supplémentaire doit être faite s'il s'agit d'un conseiller.)

Personne ne s'étant proposé pour l'instant, la question est reportée.

INVITATION TOUR DE FRANCE

Michel Meffre propose à qui veut le remplacer, une invitation qu'il ne peut honorer :
mercredi 7 juillet - journée organisée par le Conseil régional pour le tour de France

Personne ne semble intéressé.

LETTRES ANONYMES

Véronique Cunty nous fait part d'un problème d'harcèlement subi par son fils Romain et sa compagne.

Depuis plus d'un an, ils subissent des lettres anonymes, des intrusions domicile, pneus crevés... dans un but probable de perturber la pérennité du couple.

Une main courante a été déposée à la gendarmerie de Beaumes de Venise. Michel Meffre a également contacté la force armée en question afin de vérifier l'existence ou non d'autres problèmes semblables; ce qui n'est pas le cas.

Romain souhaiterait désormais que l'affaire soit vulgarisée afin de dénouer cette intrigue inquiétante.

La journaliste présente a proposé de rédiger et publier un article à ce sujet.

FERMETURE DU MASSIF DES DENTELLES

Depuis la décision de fermeture du massif, Michel Meffre a été interpellé par la société de chasse au sujet de la période hivernale.

Leur assemblée générale étant programmée la semaine prochaine, Monsieur le maire craint d'être attendu à ce propos.

En effet, les chasseurs revendiquent leur droit de passage. Que doit-on faire ?

Il est unanime que quads et motos ne doivent toujours pas être autorisés, même cet hiver, car ils occasionnent de nombreux dégâts, de par leurs comportements irrespectueux.

Il est accordé que les chasseurs locaux (disposant d'une carte sociétaire de chasse ou d'invité) deviennent des ayant-droits au même titre que les propriétaires.

Michel Meffre nous informe également que le Syndicat Mixte attaque le début des travaux de débroussaillage de la DFCI Montmirail - Florêts. Il est prévu de dégager 7m de chaque côté afin de réaliser un coupe-feu sécuritaire.

TRAVAUX GARDETTE

Le raccordement à l'assainissement va engendrer que la route soit coupée. Les travaux doivent commencer vers le 15 juillet.

Michel Meffre a donné son accord à condition de laisser l'accès au parking.

LITIGE TRANIE/BENEZRA

Michel Meffre nous informe que le noeud semble se délier quelque peu...

Le Rdv avec le géomètre ayant réalisé le métré contradictoire n'a toujours pas été fixé.

Toutefois, Michel Meffre et Eric Ughetto, ont, dans un premier temps, rencontré Monsieur Tranié. Ce dernier leur a présenté la proposition qu'il devait faire à Monsieur Benezra.

Une deuxième entrevue avec Monsieur Benezra a montré un accord amiable naissant. Michel Meffre nous apprend que Mr Benezra semble d'accord pour accepter cette proposition, qu'il attendait apparemment depuis le début.

Monsieur Le Maire nous précise qu'il reste, cependant, un problème. Michel Meffre refuse de vendre la parcelle longue en bas de la propriété de Mr Benezra. Il accepterait éventuellement de l'échanger avec un bout de terrain en limite de propriété qui permette d'offrir une terrasse à la pizzeria.

La question de l'occupation du domaine public est donc abordée. La pizzeria paye-t-elle ? Actuellement, aucune compensation n'est versée car l'occupation n'est pas clairement définie. Michel Meffre s'engage, si l'échange des terrains a lieu, à régulariser la situation et à faire valoir l'équité de l'occupation du domaine public. Un tarif adapté pourra éventuellement être proposé, compte tenu de l'absence d'éclairage public sur cette parcelle.

A ce propos, Michel Mazaloubaud évoque la possibilité d'installer l'éclairage dans cette petite rue.

ELECTIONS 2EME TOUR

Le planning circule pour noter les disponibilités de chacun.

PARKING DES FLORETS

Lionel Fumat, à l'initiative du projet, expose l'idée de réhabiliter le parking des Florêts. Après avoir contacté Michel Mazaloubaud et Caroline Chochois, pour consultation d'avis et construction d'une ébauche de projet, il expose les premières idées qui en sont ressorties et demande l'accord des membres du conseil pour continuer les recherches et démarches.

Il propose de remettre en état, dans un premier temps, cet espace de stationnement à moindre coût, tout en respectant l'environnement.

Pour cela, la végétalisation (plantation d'arbres par le biais des subventions « 20000 arbres en Vaucluse ») et l'apport de gravier sembleraient limiter les frais tout en proposant un espace respectueux.

Afin d'organiser au mieux le parking, Caroline a proposé de prendre RDV avec un architecte paysager.

Anne Caroline rappelle que le projet initial était de créer une aire de stationnement payante.

Lionel défend que ce parking ne peut pas être exploité tel quel et que la première étape est de le remettre en état, avant de prévoir une barrière.

Anne Caroline précise qu'il est important de présenter un projet global complet afin de préparer le budget. Elle nous rappelle que le budget communal doit être sincère et véritable. Dans cet objectif, il est nécessaire d'établir des devis précis afin de solliciter des subventions et de voter le budget.

Il est donc convenu de réaliser une présentation de projet avec plusieurs phases.

Anne Caroline propose de s'occuper des devis pour la borne/barrière.

Michel Meffre souhaiterait que le projet soit bouclé avant 10 mois, afin d'être prêt pour la saison prochaine.

Il porte également son attention sur le fait que le sol soit essentiellement composé de remblais. Il faudrait donc prévoir un apport de terre végétale pour les plantations.

CALENDRIER

Muriel Sabatier nous distribue le calendrier des prochains conseils et réunions.

La réunion prévue initialement le 22 juillet sera déplacée au 15 juillet.

FESTIVITES

Michel Meffre nous indique les prochaines manifestations :

- 10 juillet : vernissage chemin des sculptures 18h30
- 11 juillet : vide dressing/grenier
- dernier week end août : fête votive

La séance est levée vers 20h40.